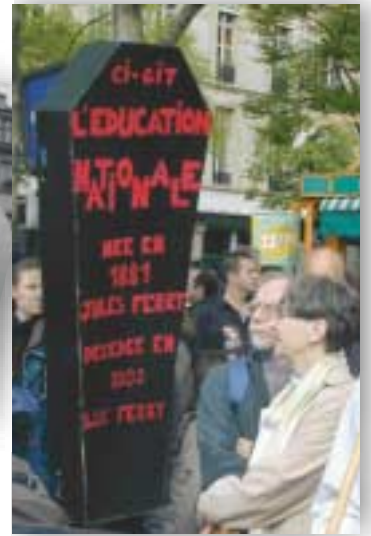




N° 696  
03-07-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



# POUR SUIVRE PENDANT LES VACANCES

**ET**



## Préparer une rentrée active

**Bonnes vacances à tous**



## Publications reçues au SNEP

• **Editions Revue EP.S**, 11 avenue de Tremblay, 75012 PARIS

### Passeport Gymnastique

X. Baguein, I. Couëdon,  
H. Herman, M. Origas  
E. Robin Forest, E. Salaün

Un outil de préparation aux concours CAPEPS et Agrégation où les enseignants d'EPS des collèges et lycées pourront puiser des bases didactiques et des idées de contenus pédagogiques.

### Athlétisme, les lancers

Dominique Daumail  
Frédéric Aubert

Ce livre regroupe des connaissances scientifiques nécessaires à la construction de contenus d'enseignements et de situations d'apprentissage.

### Le CAPEPS

Se préparer aux épreuves

Vincent Lamotte,  
Jean-Yves Nerin

Véritable panorama des épreuves au CAPEPS, ce document propose aux candidats des connaissances et méthodes utiles pour la préparation des épreuves.

Il invite aussi à une réflexion sur la 2ème année d'IUFM.

### Le tennis de table en situation

Carole Seve

### L'escalade en situation

Serge Testernide

Deux livres partant de l'observation de groupes d'élèves en situation et définissant des interventions sur leurs difficultés.

### Activités gymniques et acrobatiques

Sous la direction  
de J. François Robin  
et Annick Durny

Cet ouvrage regroupe 32 articles de chercheurs, enseignants et techniciens ayant participé aux 2èmes journées d'études de l'association française de recherche en activités gymniques et acrobatiques.

### Chez Armand COLIN

### La connaissance de soi en psychologie de l'EP et du Sport.

Jean-Pierre Famose,  
Florence Lucrin

L'ouvrage présente un nouveau champ de connaissances en psychologie générale et psychologie du sport. Il contribuera à la formation des étudiants et des professionnels de psychologie du sport et de l'exercice physique.

### • GFEN, 14 avenue Spinoza, 94200 IVRY SUR SEINE

### N° 108 de Dialogue « Des idées qui ont la vie dure » est sorti !

Les idées reçues sont la chose la mieux partagée du monde. L'ambition de ce numéro est d'aborder ces réalités dérangeantes sans accuser et sans se cantonner au dialogue de tout ce qui, en matière d'enseignement, d'éducation et de formation, d'action formatrice semble être des conceptions rétrogrades, fatalistes et finalement aliénantes.

## Fidélité

Nous avons envoyé un bouquet pour l'anniversaire de notre adhérente la plus âgée. Elle nous a renvoyé ce courrier.



Madame Marcelle COLAS,  
33 Lesparre  
A Madame Louise GAVARY  
Secteur Retraite du SNEP

Chère Collègue,

J'ai été très agréablement surprise quand une fleuriste est venue m'apporter un beau bouquet offert par le SNEP. Je n'en reviens pas que vous vous soyez aperçus que j'avais 95 ans.

Il est vrai que j'ai toujours cotisé comme active puis retraitée. Je lis toujours avec grand intérêt votre revue, et dans le n° 690 vous vous intéressez beaucoup aux retraites, aussi je vous dis un grand merci.

En espérant que vos désirs deviennent réalité, veuillez recevoir mes sincères salutations.

M. COLAS

A Lesparre le 26.04.2003

## Et pendant ce temps-là...

### • Egalité professionnelle

Syndicats et patronats ont ouvert le 24 juin le chantier sur l'égalité professionnelle hommes-femmes. Ils fixeront en septembre un calendrier de négociations.

### • Bac S

La FCPE de Meurthe et Moselle a déposé un recours devant le Conseil d'Etat demandant la réorganisation des épreuves de mathématiques. De l'avis unanime des élèves et des enseignants, le sujet 2003 était scandaleusement difficile.

### • France-Allemagne

Lundi 23, les gouvernements allemands et français, réunis pour un Conseil Economique et Financier ont confirmé leur ligue commune de rigueur et de coupe dans les dépenses sociales et affirmé leur volonté de faire passer, en dépit des oppositions syndicales, leurs réformes des retraites et de la protection sociale.

### • CFDT

Le congrès de la Fédération des Finances CFTD a désavoué sa direction et la ligue confédérale, 82,6 % des voix se sont prononcées contre le rapport d'activité. Il s'agissait du premier congrès d'une fédération après l'accord trouvé par la confédération au projet gouvernemental sur les retraites.

### • Préfet

Après la visite mouvementée de J.P. Raffarin et N. Sarkozy en Corse, chahutés par des manifestants, le préfet de Bastia vient d'être limogé !

### • EDF

Bercy projette une augmentation de 3% des tarifs d'EDF au 1er juillet. Le Conseil des Ministres du 6 août doit examiner la privatisation d'EDF GDF. Y aurait-il liaison de cause à effet !

### • Emploi

L'INSEE prévoit la destruction de 60 000 emplois pour 2003. La première baisse enregistrée depuis 1996.

## RENCONTRES de l'EPS

Organisées par la Régionale AEEPS de Montpellier  
Du 23 au 26 octobre 2003 à Montpellier

Thème : Les réalités des ancrages culturels de l'EPS en question

Formule :

des conférences : (G. Fouquet, M. Salaun, G. Vigarello, G. Zoïa)

des débats : (A. Becker, M ; Delaunay, D. Delignières, B. During, J. Gleize, J. Metzler)

des ateliers (compte-rendus de pratiques et discussions)

Inscriptions : Adhérents AEEPS 40 euros, étudiants 22 euros

Renseignements : Guy HAYE 04 67 54 45 39 guy.haye@wanadoo.fr

Maurice PORTES 04 67 48 74 12 m.portes@libertysurf.fr

### Erratum dans le SNEP Atout

Dans le chapitre « Indemnité de changement de résidence lors d'une mutation », le mode de calcul donne un résultat en francs et non en euros.

Il faut donc remplacer à chaque fois (page 28) : I est le montant de l'indemnité en euros.

Par I est le montant de l'indemnité en francs.



# Interview

de **Jean Lafontan** Secrétaire général

***Nous sommes en juin, quel regard peut-on porter sur une année qui a rondement débuté ?***

Regardons bien le fil d'une année exceptionnelle. Dès juin 2002, après la première conférence de presse du ministre L. Ferry les appréciations syndicales montrent les limites et les impasses de ses ambitions, cela sera confirmé tout au long de l'année scolaire qui suit ; ensuite, des décisions budgétaires qui visent à corseter sévèrement les besoins qui s'expriment, le gouvernement révélant crûment sa volonté de sabrer dans les dépenses sociales et l'éducation qui ne relève plus de ses priorités, les mesures sécuritaires prenant le dessus. Tout cela crée des dispositions d'esprit chez les personnels qui sentent bien que la situation est critique. C'est ainsi que, dès la rentrée scolaire, les analyses syndicales qui dénoncent la situation, rencontrent un bon écho ; la décision de grève du 17 octobre sur les questions d'éducation et de décentralisation, et les suivantes, décidées par un front syndical à 5 sont bien suivies en même temps qu'un front plus large s'est constitué sur les retraites. Tout au long de l'année il en sera ainsi. C'est courant mars que le débat s'accroît sur les modalités de l'action avec l'accélération des luttes sous des formes très diversifiées, dont souvent la grève reconductible. Les grèves reconductibles, tournantes, etc. ont été décidées dans de nombreux établissements, avec des inégalités selon les secteurs ; des actions multiples et persévérantes se sont mises en place dans une grande majorité d'établissements et les journées nationales unitaires, qui permettraient de rassembler, centraliser, ont connu un succès qui n'a jamais été démenti, malgré une campagne médiatique quasi permanente sur le thème de l'essoufflement du mouvement.

***Très rapidement, ces luttes ont permis de mettre en relation les plates-formes revendicatives avec des enjeux sociaux plus larges et des problématiques interpellant parfois l'Europe voire la mondialisation.***

Les luttes ont mis en évidence des enjeux sur le refus de l'éclatement du service public d'éducation, l'exigence d'égalité et de solidarité entre tous, de nouveaux types de répartition des richesses, etc. Cela a nourri la combativité des personnels. Nos revendications syndicales ont joué le rôle de déclencheur pour leur mise en mouvement, mais aussi pour l'extension des contenus revendicatifs. Les multiples débats au plan local, le relais d'Internet, ont été de formidables véhicules d'échanges d'informations et de prises de conscience. Ces questions de société, longtemps restées dans l'ombre d'un vrai débat public – par exemple quasiment absentes des thèmes de la dernière élection présidentielle – ont généré des exigences qui se sont cristallisées autour de la radicalité des actions à entreprendre, notamment de la grève générale. Cette aspiration, qui n'a malheureusement pas pu se concrétiser compte tenu du niveau de mobilisation des salariés du public et du privé, est indicative des exigences des personnels sur la hauteur des actions à entreprendre. Les personnels ont bien porté cette approche d'une radicalité de masse sans pouvoir, malgré les efforts entrepris avec les confédérations syndicales, l'étendre de façon conséquente dans les autres milieux professionnels, mais également dans notre champ propre.

***Avec quelles dispositions d'esprit se termine cette année scolaire ?***

Amertume face à l'intransigeance du gouvernement mais aussi, fréquemment, volonté de poursuivre. L'amertume se nourrit à deux sources : d'une part que l'action interprofessionnelle n'ait pas pu se développer comme nous l'avions espéré ; d'autre part la question du bac a créé des fissures entre les personnels. Certains pensent qu'une occasion a été ratée. Après débat, nous avons majoritairement considéré qu'utiliser les examens comme modalité d'action nous aurait coupé des parents et de l'opinion. J.P. Raffarin et L. Ferry ont

**A la Réunion, le mouvement intra-académique est repoussé entre le 15 et le 18 juillet.**

SOMMAIRE	
• Publications . . . . .	p. 2
• Fidélité . . . . .	p. 2
• Et pendant ce temps-là . . . .	p. 2
• Interview . . . . .	p. 3-4
• José Bové . . . . .	p. 5
• Lettre au Premier ministre . .	p. 5
• Pétition retraite . . . . .	p. 6
• Santé-Sécu . . . . .	p. 7-8
• UNSS . . . . .	p. 8
• Circulaire natation . . . . .	p. 9
• Réunion . . . . .	p. 9
• Retenue sur salaire . . . . .	p. 9
• Juridique . . . . .	p. 10
• Tribune libre . . . . .	p. 10
• CAPN agréés . . . . .	p. 11
• Carte au Premier ministre	p. 11-12

tenté de jouer " les pousse au crime " en provoquant sur le boycott. Contrairement à ce qu'a affirmé Le Monde, ce ne sont pas eux qui ont permis le déroulement des examens mais les collègues. C'est seulement lorsqu'il a vu que son piège ne fonctionnerait pas et que l'opinion soutenait les manifestants que le Premier Ministre s'est décidé à ouvrir des négociations. Enfin JP Raffarin a commencé sa campagne sur les retraites et la décentralisation avec un capital de sympathie considérable (plus de 70% de soutien), alors qu'actuellement l'opinion a changé de bord. C'est un désaveu cinglant. Il a été contraint à quelques concessions là où il ne pensait fléchir sur rien. En même temps, il est prêt à continuer de façon minoritaire son parcours de réforme, sachant que l'Assemblée nationale lui est acquise. Il espère donner à ces réformes un caractère irréversible. Cette analyse nous renseigne sur la politique que nous avons à affronter ; elle doit nous conduire à raffermir notre volonté d'action, son niveau, sa permanence et son intensité ; ce sont les tâches qui nous attendent pour les mois à venir. Ces dossiers-là, nous ne les lâcherons pas !

### **Comment comprendre la stratégie gouvernementale ?**

La brutalité de ce gouvernement est non seulement dans les mesures qu'il prend mais aussi dans son arrogance, dans l'utilisation de la violence policière, dans la répression contre les syndicalistes, dans la façon dont il veut régler la fin, momentanée, des luttes qu'il vient d'essuyer. Son attitude sur le paiement des jours de grève est significative. Il veut faire payer au maximum ceux qui sont entrés en lutte sous la forme la plus déterminée ; il escompte que cela produira du dépit chez les personnels et qu'ils se retourneront contre les organisations syndicales, ce qui l'aiderait à les isoler. Parce que les idées de justice, d'égalité, de solidarité, construites durement dans l'histoire de notre pays lui sont insupportables, il veut mettre à genoux tous ceux qui en sont les défenseurs. Aucun apaisement ne sera possible si une telle attitude persiste. Pour notre part, nous pensons que les seules journées de grève décidées au niveau national, peuvent faire l'objet d'un retrait.

### **Que se passe-t-il actuellement ?**

Des discussions sont en cours avec le ministère. Si des concessions ont été arrachées début juin sur la décentralisation, en nombre et volume insuffisants, les questions ne sont pas réglées sur le fond et réapparaîtront. Des groupes de travail se réunissent mais pour l'instant le gouvernement n'apporte pas grand-chose dans la corbeille ; il faudra l'apprécier rapidement afin de savoir si se mettre autour d'une table est durablement possible. Notre syndicalisme a le souci permanent de nourrir les combats qu'il engage, de négociations qui se traduisent par de réelles avancées. Aujourd'hui ce n'est pas le cas : Le gouvernement maintient le cap. L'action doit se poursuivre et des initiatives doivent être prises pendant les vacances avec nos alliés (le SNEP propose de se saisir d'événements médiatiques comme le Tour de France ou les championnats du Monde d'athlétisme), mais aussi dès la prochaine rentrée.

### **Où en est l'unité syndicale ?**

Les deux fronts syndicaux, l'un sur l'éducation (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN) et l'autre sur les retraites (FSU, CGT, FO, UNSA) ont bien résisté dans le temps et ont permis de nourrir les luttes locales par des appels réguliers à l'action qui ont été bien suivis. D'autres forces, comme le G10 solidaires, plusieurs fédérations de la CFDT, ont participé aux luttes. L'abandon par la CFDT de la plate forme commune et son retournement en propagandiste de la réforme Fillon ont causé de réels dommages en instillant le doute. En même temps, la solidité des fronts syndicaux a permis de porter les actions avec une ampleur inégalée.

### **Que fait-on à la rentrée ?**

Nous avons décidé que le moment de la rentrée scolaire devait être mis à profit afin que les personnels échantent leurs analyses et définissent ensemble avec les syndicats, leur volonté de rebondir dans l'action. Pour notre part, nous pensons que les syndicats doivent donner des signes forts. Ce temps est indispensable afin que se prolonge, s'établisse ou se rétablisse la volonté de ne pas " en rester là " ! Les bilans pourront être dressés et l'actualité donnera de nouvelles raisons d'agir ; il s'agira de déterminer ensemble les luttes que nous pourrons mener et, au niveau national de continuer l'unité d'action et faire des propositions. Tout cela peut paraître prématuré à l'instant présent mais en même temps de nombreux collègues nous ont fait savoir qu'il fallait " enjambrer " les vacances parce que, finalement, l'action syndicale menée et les

exigences portées, restent les référents pour les mois à venir quel que soit le vote de l'Assemblée. A la rentrée, à l'ensemble éducation-retraites-décentralisation vont s'ajouter la protection sociale, le budget 2004 et de nouvelles privatisations. Des certitudes demeurent : nous devons convaincre de nouveaux collègues et de nouveaux pans de l'opinion publique. Le regroupement autour des syndicats demeure bien la pierre angulaire de l'édifice des luttes. Rien ne serait pire que, sous des motifs divers, se développe une fracture entre personnels et syndicats. Les luttes n'ont pas toujours pu se développer comme nous l'attendions, en particulier lorsque les bases syndicales étaient insuffisantes ; il s'agit donc de les étendre et de se regrouper tous ensemble. L'expérience nous montre que là où les syndicats étaient bien établis et actifs, les luttes ont connu leur meilleur développement.

Dès la rentrée se syndiquer et se réunir pour mieux agir !



Le 26 juin 2003

Jean LAFONTAN

## Chasse aux syndicalistes

José Bové a été arrêté le 12 juin et envoyé en prison avec des moyens comparables à ceux qu'on utiliserait pour des terroristes. Cela pour avoir, avec d'autres militants, arraché quelques plants transgéniques et dénoncé les OGM, au moment où l'Union Européenne a décidé un moratoire sur les OGM !

Le SNEP participe aux manifestations organisées pour la libération de José Bové. Quatre syndicalistes du Nord interpellés à leur domicile à l'heure du laitier le 24 juin, suite à une manifestation en 2001 contre la fermeture de leur entreprise. Une opération musclée quand une simple convocation aurait suffi. Il y a bien une volonté d'intimider les militants et de criminaliser leurs actions. On assiste à une pénalisation de l'activité syndicale, à la hauteur de la politique antisociale menée par ce gouvernement.

Avec la « frappe au portefeuille » des grévistes, il s'agit bien d'étouffer dans l'œuf toute velléité de contestation, de lutte, d'activité revendicative.

Décidément Madame Thatcher, la « dame de fer », a des émules dans ce gouvernement.

Serge Chabrol

**Ce texte fait partie de lettres au Premier ministre publiées dans l'Humanité Hebdo des 21 et 22 juin. Notre collègue nous autorisés à la reproduire dans le Bulletin SNEP**

Monsieur le Premier Ministre,

L'homme de dialogue que vous êtes ne manquera pas d'être sensible à quelques arguments exprimés par l'enseignante « nantie », professeur d'EPS, que je suis.

Celle qui accompagne sa classe de sixième en semaine de découverte à la rentrée scolaire (question de construire une relation de base solide en tant que professeur principal), celle qui encadre un stage de ski d'une semaine avec la classe de cinquième EPS, ainsi qu'un stage de pleine nature escalade-kayak avec la classe de quatrième EPS et qui reste disponible à toutes ses autres classes et après ces « vacances » sportives.

Celle qui parfait son bronzage sur les stades en enseignant l'athlétisme, qui reconstruit sa santé dans les gymnases à travers des activités gymniques, de badminton ou de divers sports collectifs, et qui comble son désir de créativité en ouvrant l'esprit de ses élèves à la danse ou l'expression corporelle.

## Reconnaître la spécificité du métier d'enseignants EPS

Enseignants d'EPS, nous sommes attachés à notre métier et avons à cœur de pouvoir l'exercer pleinement et sereinement jusqu'à notre départ à la retraite.

Le métier d'enseignant d'EPS requiert comme tout métier d'enseignant beaucoup de disponibilité, d'écoute mais aussi beaucoup d'engagement physique.

Cette spécificité du métier d'enseignant est souvent ignorée : pénibilité physique, déplacement pour se rendre sur les installations sportives, travail à l'extérieur quelques soient les conditions atmosphériques, voix souvent forcée du fait des lieux utilisés (en intérieur comme en extérieur), niveaux sonores importants (piscines, gymnases), vigilance permanente et fort investissement corporel, fréquences des traumatismes et des séquelles, diminution des capacités physiques liées à l'âge.

Or les seules perspectives offertes aux enseignants, c'est de prendre leur retraite au-delà de 60 ans.

Les questions que se posent les enseignants sont celles de l'aménagement des fins de carrière, de la prise en compte de la pénibilité de leur métier ce qui suppose une diminution du temps de travail en présence des élèves, du maintien des dispositifs de cessation progressive d'activité, des possibilités d'exercer d'autres tâches.

La colère est forte chez les enseignants d'EPS, d'autant plus qu'ils ont encore des services supérieurs à ceux des autres enseignants de second degré.

Dans le cadre des discussions, qui devraient s'ouvrir avec la fonction publique sur la pénibilité, le SNEP posera le problème spécifique des enseignants d'EPS.

Dominique DELIGNY



Bref, celle qui entretient son énergie vitale grâce à tous ces élèves en mouvement, courant, lançant, tonnant et virevoltant dans la plus parfaite allégresse, à raison de vingt heures par semaine (dernière catégorie de certifiées non alignée sur les autres disciplines à 18 heures, non inclus les déplacements des rencontres UNSS le mercredi après-midi).

Outre les compétences que l'enseignement de ces activités exige, la disponibilité de temps qu'elles demandent et la prise de risque qu'elles comportent, elles requièrent une écoute des élèves dans leur corps et leur esprit, une implication physique et morale, une prise en compte et un respect de la personnalité dans sa globalité pour la construction d'un réel équilibre, une connaissance de soi de ses possibilités, grâce à la maîtrise d'outils exploitables à court et long terme.

Oui, construire en tenant compte des blocages, des peurs, des sensations d'échec qui sont nombreux chez les ados de plus en plus fragile aujourd'hui.

Le contrat moral inhérent à mon métier de professeur d'EPS engagé en 1976, je devrai l'assumer et le poursuivre jusqu'à soixante-cinq ans avec les dernières mesures sur les retraites.

Or, comme les élèves, j'ai besoin de mon corps et de ma tête pour rester crédible dans mon enseignement. Je n'enseignerai pas la santé physique et mentale, comme je le fais, si un jour je n'incarne plus tout à fait ces notions.

C'est une question de dignité.

Mes salutations respectueuses.

Chantal BISARRE

Professeure de collège



## **Campagne unitaire d'adresse aux députés et sénateurs pour une autre réforme des retraites**

Le gouvernement a soumis au Parlement le projet de loi sur les retraites sans avoir engagé de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Celles-ci pourtant, dès le début de l'année, avaient fait connaître leurs propositions pour une réforme de progrès social. C'est un déni de démocratie.

Le projet du gouvernement fait supporter la quasi-totalité des efforts aux salariés par une baisse considérable des niveaux de pension et l'allongement de la durée de cotisation. Il a fait le choix d'écarter toute recherche significative d'autres financements et d'ouvrir la voie à la capitalisation.

### **Une autre réforme doit être négociée.**

Elle doit garantir le droit effectif à la retraite à taux plein à 60 ans (taux de remplacement : 75% minimum et pas en dessous de 100% du SMIC) ; reconnaître le droit au départ anticipé pour les

salariés exerçant des travaux pénibles ou ayant connu des carrières longues ; intégrer les périodes d'études, d'apprentissage et de recherche de premier emploi.

**L'avenir des retraites engage des choix de société. Il ne doit pas se décider dans le calendrier étriqué retenu par le gouvernement.**

A travers de nombreuses luttes, les salariés expriment leurs exigences. Elles doivent être entendues et respectées.

**Rouvrir de véritables négociations, avec le soutien de l'opinion publique, c'est le sens de cette adresse à la représentation nationale, aux députés et sénateurs, lancée par les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA**

- Je suis opposé(e) à l'actuel projet de loi du gouvernement sur les retraites
- Je réclame des mesures permettant d'accroître le financement des régimes de retraite
- J'exige de vraies négociations avec les organisations syndicales.

**Pour cela je demande aux députés et sénateurs de surseoir au vote du projet de loi.**

Nom : ..... Prénom : .....

Signature

**Propositions-Opinion :** .....

.....  
.....

**A renvoyer à : Retraites/FSU – 3-5 rue de Metz – 75010 Paris – (en ligne sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) ou [www.snefsu.net](http://www.snefsu.net))**

## ATTENTION, UN PROJET PEUT EN CACHER UN AUTRE : Après les retraites, la sécurité sociale, même logique !

J.F. Matteï, ayant laissé filer volontairement les dépenses de santé en 2002 et 2003 et, se basant sur le rapport Chadelat, propose un rééquilibrage nouveau entre une assurance de base gérée par la sécurité sociale et l'assurance complémentaire gérée par les mutuelles et les assurances privées.

Actuellement, des régimes particuliers (général, agricole, non salarié...) couvrent 77 % des frais de santé. Appelés AMO (« assurance maladie obligatoire »), ils sont tous solidaires et non concurrentiels.

Des régimes complémentaires, (mutuelles, assurances privées) couvrent 12 % des frais. Appelés AMC (« assurance maladie complémentaire »), ils sont très nombreux et très concurrentiels. Enfin, 11 % des frais restent à la charge des familles

Le rapport Chadelat fait deux propositions :

- « Élargir le champ d'intervention des assurances maladie obligatoires (AMO) à l'ensemble des prestations proposées actuellement par les assurances maladie complémentaires (AMC), ce qui provoquerait une augmentation des prélèvements obligatoires ». Cette solution est totalement écartée, car « elle placerait la France en difficulté en matière de niveau de prélèvements obligatoires par rapport à ses partenaires européens ».

- Pour le rapporteur, la seule possibilité consiste donc en la création d'une couverture maladie généralisée (CMG) englobant l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire dite de base (AMCB). Cette « base » forme un bloc : le « panier de

soins de base » pour l'ensemble des Français. Ce « panier de soins de base » de la CMG est voté par le parlement ; il est révisable et actualisé (un « acte » jugé important peut devenir moins important et être écarté du remboursement). L'utilisateur ne saura plus quand et à quel niveau un acte médical lui sera remboursé ! Comme il paraît inconcevable d'obliger les Français à prendre une complémentaire (actuellement 1 foyer sur 3 n'est pas couvert par une complémentaire), il est proposé « une aide personnalisée à l'achat (d'une complémentaire), attribuée sous conditions de ressources » et sous la forme de « chèques endossables auprès d'une assurance complémentaire santé » (mutuelle ou privée), notamment pour ceux qui ne peuvent être couverts par la CMU.

Il est précisé qu'il y a un « choix politique entre les dépenses que la nation considère comme nécessaires » et qui seront prises en charge par la CMG et celles, « moins prioritaires », qui resteront à la charge des familles.

Mais la CMG n'a pas vocation à assurer la gratuité totale des soins, les dépenses de santé se répartiraient en 4 groupes dont 3 dans le cadre de la CMG,

- Prise en charge par l'AMO
- Prise en charge par l'AMO-AMC (ticket modérateur actuel)
- Prise en charge par l'AMC.

Une quatrième possibilité : ce qui ne s'inscrit pas dans l'objectif de santé publique de la nation reste à la charge des familles avec la possibilité de prendre une complémentaire supplémentaire, facultative !

Que retiendra le gouvernement des propositions de ce rapport ?

Nous craignons que l'objectif soit de faire supporter toujours davantage le déficit de la sécurité sociale par les assurés et de créer un espace accru pour la couverture assurantielle, à cotisations variables et facultatives. La privatisation du marché de la santé se substituant à la couverture solidaire, l'inégalité dans l'accès aux soins augmenterait, les personnes les plus démunies ne pouvant pas accéder à tous les soins. La plupart des organisations syndicales ont donc contesté des propositions risquant de mettre en place un régime de santé discriminatoire et privatisé.

Certes, la population vieillit, le progrès médical s'accroît, l'offre des soins augmente et il est donc normal que les dépenses de santé augmentent aussi. La part de la santé dans le produit intérieur brut (PIB) si elle s'accroît en volume, est relativement stable en pourcentage autour de 10 % sur une longue période. La France est au 4<sup>e</sup> rang mondial avec 9,5 % du PIB consacré aux dépenses de santé mais au 12<sup>e</sup> seulement en ce qui concerne la dépense par habitant alors que l'OMS (« organisation mondiale de la santé ») la classe première pour la qualité des soins.

Acceptons-nous de consacrer solidairement une part égale, voire accrue, de nos richesses à l'assurance maladie ou tolérerons-nous sans réagir que le pouvoir décide, seul, que le coût de la santé doit être restreint et toujours plus transféré vers les salariés et les familles ? Comme pour les retraites ?

**Edouard VERNIER**

## STAGE FSU : Santé au travail

Une quarantaine de personnels de l'éducation ont assisté au stage FSU « santé au travail » des 21 et 22 mai 2003.

Le SNEP y était bien représenté : 10 collègues. Il faut regretter une participation trop insuffisante par ailleurs.

Durant ce stage, des questions importantes ont été soulevées :

**L'état des lieux sur la médecine de prévention a été présenté par le docteur Damon, médecin conseiller technique auprès du ministre :**

- Insuffisance des médecins de prévention (médecins du travail pour l'EN). Actuellement, il en existe 1 pour 22000 agents contre 1 pour

2000 dans le privé. Il faudrait 400 postes pour couvrir correctement tous les départements (actuellement, 5 Académies n'en ont aucun et l'académie de Toulouse en compte 1 pour 7 départements).

- Au sein de l'EN, méconnaissance des pathologies particulières, des personnels « handicapés » et une sous-estimation des accidents de service car il n'y a pas de visite médicale. **Ce bilan a été confirmé par le docteur Morel, médecin de prévention sur l'académie de Créteil (93).**

En prévention, il faut distinguer 3 secteurs « d'intervention » :

Un secteur primaire : « visites de routine » ;  
Un secteur secondaire : « petits soucis de santé, suivi durant la grossesse pour les femmes » ;  
Un secteur tertiaire : « déjà une situation de pathologie avancée ».

Vu le manque de médecins de prévention, les deux premiers secteurs sont évincés par manque de temps. Les médecins de prévention font peu de « prévention » !

Ils ne suivent que les personnels qui reprennent après un CLM et CLD, ceux qui sont en mi-temps thérapeutiques, en réadaptation et ceux qui ont un aménagement de poste.

Ils interviennent également avec le médecin

conseiller technique auprès du recteur et du directeur des ressources humaines (DRH), pour une demande de CLM exceptionnel pouvant être octroyé par le recteur pour une situation particulière (maladie à caractère invalidant mais « non listée », ou attente d'une décision du comité médical supérieur...).

**Les commissions et comités d'hygiène et de sécurité, du local au national**, fonctionnent mal. Le rôle des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) est trop souvent méconnu dans les établissements et ils n'ont pas la formation prévue (circulaire FP/4 n°1871 et 2B n°95-1353 du 24-1-1996 sur hygiène, sécurité du travail et médecine de prévention dans la FP : BO n° 21 du 23 mai 1996).

**Protocole des handicapés dans la FP.** Le MEN a sorti en toute hâte la circulaire n°2002-090 du 24-4-2002 (BO n°18 du 2 mai 2002) mais un travail de clarification reste à faire notamment sur la définition du handicap, sur les dispositions à prendre, ne serait-ce que pour l'accueil, sur les modes de recrutement et, pour le personnel déjà à l'EN ayant des problèmes de santé, approfondir en faisant mieux vivre la réadaptation, le reclassement professionnel, le réemploi... Pour l'instant, il n'y a pas une réelle volonté de l'appliquer, même si les rectorats de certaines académies font des efforts.

Enfin **un court débat s'est engagé sur un problème plus général de la protection sociale**, et sur le projet sur la sécurité sociale qui devrait être présenté par le gouvernement dès l'automne prochain. La position de la MGEN et ses propositions de modifications des cotisations ont été évoquées. Il a été rappelé l'importance que des personnels de la FSU se présentent aux élections dans les comités de sections départementales MGEN et assistent aux AG qui ont lieu au mois de juin.

#### **BILAN INQUIETANT :**

- Pénurie de médecins de prévention
  - Mauvais fonctionnement des CHS
  - Non formation des ACMO
  - Non respect des textes sur les commissions de réforme, comités médicaux, réadaptation, reclassement, réemploi...
- D'autre part, les personnels méconnaissent :
- Les textes et les droits qui en découlent
  - Le rôle du médecin de prévention, des CHS et des ACMO....

La FSU doit donc prendre réellement en compte le problème de la santé des personnels, le manque de médecine de prévention et l'avenir de la protection sociale, en ayant des interventions fortes auprès du ministre. Quant au SNEP, il a continué à développer les stages santé et à informer et mobiliser sur le projet gouvernemental de la réforme de la sécurité sociale.

**Sophie DUQUESNE**

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION UNSS / FFR pour le développement du rugby scolaire en Seine-Saint-Denis**

**S**amedi 7 juin au stade de France a eu lieu la signature de la convention pour le développement du rugby scolaire en Seine Saint-Denis.

Loin d'être anecdotique, technocratique ou poudre aux yeux, cette convention concrétise les efforts de 10 ans de travail des enseignants d'EPS du 93 pour faire reconnaître l'indispensable nécessité du sport scolaire dans le cadre d'un service public d'éducation de qualité.

En novembre 2000 était signée la convention nationale entre la FFR, l'UNSS et le ministère de l'éducation nationale.

Elle autorisait les cadres techniques de la fédération à être sollicités par les enseignants d'EPS.

Conception étroite et dangereuse à bien des points de vue, négligeant les acquis, les structures et les potentiels du sport scolaire : commissions mixtes, conseils départementaux, stages de formation continue, compétitions, formations des jeunes officiels etc.

Les enseignants de la commission rugby 93, après débats et critiques, rédigeaient une convention départementale portant une vision nouvelle : ils explicitaient le bilan et les analyses des difficultés réelles accumulées dans le département pour développer le rugby.

Trois obstacles majeurs perdurent et doivent être levés :

- l'insuffisance d'accès aux installations sportives, le manque de prise en compte des collectivités locales et territoriales,
- le manque ou l'absence de formation et de compétence des jeunes enseignants néo-titulaires,
- les difficultés de continuité des programmations d'établissements au delà du turn-over des mutations des enseignants.

La commission rugby 93 a œuvré dans ce sens en mettant en place un dispositif original traduisant une politique nouvelle et cohérente en matière de sport scolaire, notamment :

- un mémorandum,
- une convention,
- des compétitions rassemblements par niveaux,
- une formation des jeunes officiels,
- une commission départementale qui

élabore les orientations pour le conseil départemental,

- un stage de formation continue « lourd » de 4 jours chaque année, qui débouche sur des « travaux pratiques » avec le tournoi inter-classes départemental du mois d'avril,
- une collaboration avec le comité départemental de la FFR et des élus du département pour réaliser ces initiatives.

Cette nouvelle convention apparaît comme un outil pratique et théorique, véritable mode d'emploi pour développer le rugby scolaire.

La rencontre avec la direction technique nationale de la FFR (monsieur P. Villepreux), le 5 février 2003, fut déterminante pour la reconnaissance des orientations et préparer ainsi la signature publique du 7 juin au Stade de France.

Ce samedi 7 juin étaient donc réunis pour une politique dynamique et nouvelle du rugby scolaire :

J.L Boujon (directeur national de l'UNSS), M.Constant (directrice régionale de l'UNSS, académie de Créteil), J.P Duval (directeur départemental de l'UNSS 93), M.Godemet (direction technique nationale de la FFR), B. Lapasset (Président de la FFR), A. Lesbats (Président du comité Ile de France de la FFR), JL Pussacq (Président du comité départemental FFR), A. Perfetini (responsable EPS à l'Inspection d'Académie de Seine-Saint-Denis), A. Peytavin (responsable des relations avec le scolaire à la FFR, Inspecteur Général en retraite), JC Ringard (Inspecteur d'Académie en Seine-Saint-Denis), P. Villepreux (Directeur Technique National de la FFR).

**Serge Reitchess**  
(enseignant d'EPS-93)





## POSITION DU SNEP SUR LES RETENUES DE SALAIRES CONSECUTIVES AUX GREVES

Le Secrétariat national du SNEP-FSU a débattu des conditions dans lesquelles le gouvernement a décidé de procéder aux retenues de salaires suite aux grèves menées dans l'Education nationale

Pour la première fois l'arrêt OMONT serait appliqué dans sa quasi intégralité provoquant des ponctions très importantes sur les salaires des collègues.

En difficulté vis-à-vis de l'opinion sur les motivations de la grève, le gouvernement cherche à humilier les personnels et empêcher ainsi toutes velléités de reprise du mouvement à la rentrée.

Le SNEP considère que la lutte engagée par les personnels correspond à l'intérêt général ; c'est le refus obstiné du gouvernement d'engager de vraies négociations qui a provoqué l'extension et la durée du mouvement. Les reculs imposés, en particulier sur le dossier décentralisation, montrent bien la pertinence des revendications portées par les personnels et justifient les actions engagées.

Dans le cadre d'un mouvement qui a été ponctué par une douzaine d'appels unitaires à des grèves nationales, les actions de grèves reconductibles décidées localement et de façon très diverse, ne doivent pas donner lieu à des retenues de salaires. Ces retenues envisagées par le gouvernement ne peuvent que provoquer la colère légitime des personnels les plus mobilisés ; elles aboutiraient à des disparités entre académies, établissements, catégories, tant les conditions locales des décomptes sont confuses et ne manqueraient pas de provoquer des contentieux.

Ce n'est pas par là que passe le retour à la sérénité, alors que par le passé (95 par exemple) des solutions médianes avaient pu être trouvées.

Le SNEP intervient en ce sens auprès du gouvernement.

## Une nouvelle circulaire natation ?

Un projet de circulaire sur l'enseignement de la natation visant à remplacer les circulaires de 1965, vient d'être soumis par l'administration au SNEP.

Contrairement à ce que prétend le Directeur de la DESCO, ce projet ne clarifie pas les conditions d'encadrement et de surveillance et ne contribue pas à lever les ambiguïtés.

Nos collègues risquent d'être placés dans des conditions encore plus difficiles pour assurer la sécurité des élèves et assumer leurs responsabilités.

C'est ainsi que le texte ferait sauter la référence maximale d'élèves en responsabilité (25 élèves nageurs) renvoyant les collègues à juger par eux-même des conditions de sécurité et à l'affrontement éventuel avec le Chef d'établissement, seul décideur en dernier ressort !

Il faut cependant noter une légère avancée pour l'encadrement des élèves n'ayant pas atteint le niveau de fin de primaire (nager 15 m en eau profonde) pour lesquels il est proposé des groupes de 12... mais avec quels moyens ?

Par contre des ratios d'occupation des bassins, pouvant aller jusqu'à 4 m<sup>2</sup> par élève, (soit plus de 15 élèves par couloir !) sont inadmissibles.

D'autres éléments de ce projet méritent des critiques sévères que nous formulons auprès de la DESCO. En l'état il est inacceptable. L'ambition ministérielle du savoir nager à l'école reste encore bien loin des exigences de la profession.

Jean-Paul TOURNAIRE



## Violente répression à la Réunion

Les charges policières violentes se sont multipliées ces dernières semaines à la Réunion, dans un conflit long et avec une mobilisation exceptionnelle.

Deux collègues bien connus pour être non violents, ont été récemment arrêté pour « rébellion » pendant une manifestation, puis relâchés le dossier étant vide.

Ils ont dénoncé les violences policières dont ils ont été l'objet au moment de leur arrestation.

## Décret 80 : PA3 sera bonifié

En définitive, les personnels du ministère ont fait le gros effort (250 courriers individuels) de prendre en compte le plus possible de diplôme PA3. A l'encontre, donc, de ce qui a été écrit dans le bulletin 695, la situation se rapproche de la normale et les élus du SNEP siègeront à la commission paritaire concernée.



## UN SUCCÈS... ET UNE JURISPRUDENCE INTÉRESSANTE

Le 28/06/95 notre collègue J.M.M. formait recours contre le rejet opposé par le Recteur de Toulouse à son recours gracieux tendant au remboursement d'une somme de 34 262,45 Frs qui lui avait été prélevée au motif d'un trop perçu de supplément familial.

Le 5/11/98 le Tribunal Administratif de Toulouse rejetait la requête de J.M.M. au motif que « ... si le retard avec lequel l'administration a réparé cette erreur constitue une négligence de nature à engager sa responsabilité, il est constant que les versements irréguliers dont a bénéficié J.M.M. n'ont été rendus possibles que parce que les 2 époux avaient demandé chacun de leur côté le versement de ce supplément à raison des mêmes enfants ; que la faute ainsi commise par J.M.M. qui ne pouvait ignorer l'interdiction de cumul est de nature à exonérer en totalité l'administration de sa responsabilité... (souligné par moi).

Sur les conseils de Maître Weyl, nous avons proposé à J.M.M. de faire appel de ce jugement.



Le 3/12/02, la Cour Administrative d'Appel faisait droit à notre collègue en annulant le jugement du TA de Toulouse et en condamnant l'Etat à lui verser une somme qui, avec les intérêts représente la somme considérée comme abusivement perçue.

Les motifs de ce jugement peuvent se résumer ainsi :

« ... les perceptions irrégulières dont le requérant a bénéficié ont été rendues possibles par une faute de service de nature à engager la responsabilité de l'administration... ».

« Il n'est pas établi qu'ils [le couple J.M.M.] auraient fait preuve de mauvaise foi ou qu'ils auraient commis une faute de nature à exonérer l'administration de sa responsabilité ; que dès lors J.M.M. est fondé à soutenir que c'est à tort que le TA de Toulouse a estimé qu'il avait commis une faute de nature à exonérer en totalité l'administration de responsabilité et ce, pour ce motif, rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'Etat à lui verser une indemnité ».

Ainsi, même si un tel jugement ne doit pas conduire nos collègues à méconnaître les réglementations concernant leurs droits et leur carrière, cette jurisprudence « tord le cou » à l'idée communément répandue (non sans intention de nuire au service public !) de l'irresponsabilité et de l'omnipotence de l'administration.

Sans tomber dans le juridisme, notons que les luttes ayant conduit, dans notre pays souvent plus qu'ailleurs, à inscrire dans le droit certaines garanties citoyennes, il faut comme le pratique le SNEP depuis longtemps user avec pertinence du Droit, sans oublier qu'il est aussi un terrain de luttes, et que les jurisprudences générées par les syndicats le font souvent utilement évoluer.

Marcel BERGE

## C'QUE C'EST BEAU LA PHILOSOPHIE !

Les épreuves de philosophie du baccalauréat ont finalement eu lieu, pour la première fois sous l'autorité d'un philosophe devenu ministre. Il est des philosophes de toute nature. Nous avons hérité (gouvernement conservateur et réactionnaire oblige) de la pire espèce : celle des philosophes qui considèrent, selon le mot de l'un d'entre eux, qu'il n'y a d'autre philosophie que celle de PLATON. Le reste n'étant depuis lors qu'ajout « de notes de bas de pages ».

Platon c'est donc l'Idéalisme et la fameuse « allégorie de la caverne » : d'un côté l'obscurité dans laquelle la multitude humaine abusée par ses sens croupit le nez à la paroi. De l'autre le monde de la lumière, de l'intelligence, auquel accède le philosophe après une exigeante démarche initiatique (fréquentation assidue des salons parisiens, couloirs de ministères, presse people et... Marie-Caroline).

Ayant tout compris des Idées et du sens de la vie, le philosophe revient dare dare dans la caverne pour faire marnier l'humanité encore avachie : c'est

ce qui s'appelle soumettre le Réel aux idées.

C'est le triomphe de l'idéalisme ; la négation dogmatique de la diversité et du multiple ; l'aveuglement caractérisé par la toute puissance de la pensée (on se met à penser des choses qui n'existent même pas) ; l'incapacité à négocier (« avec le peuple d'en bas de la caverne, vous plaisantez, n'est-il pas ! ? ») ; l'autoritarisme acariâtre et le recours à la force – sur le – publique.

Déjà en leurs temps, les tyrans Denys pour se maintenir au pouvoir s'étaient rapidement débarrassés de leur conseiller philosophe dont les égarements finirent par faire rigoler toutes les grottes de Sicile (croyance obligatoire en la métempsychose, danses et musiques

interdites, etc.).

C'est ainsi que Platon finit à l'Académie qui comme toutes les académies énoncent comment le monde devrait aller, dans une indifférence polie (cf. l'Académie française).

A nouveau l'histoire se répète et vérifie le théorème : la 1<sup>re</sup> fois c'est un drame, la 2<sup>e</sup> une farce !

Aussi notre Tyran 19 % devra-t-il donc se séparer de son philosophe (on ne vend pas la mèche) qui aura le loisir de constater qu'il y a une philosophie après Platon.

Certes ce dernier a permis de penser un monde fixe. Ce n'est pas une raison pour s'y arrêter. Au programme de philosophie, après Platon vient Aristote qui nous aide à comprendre le monde en mouvement. C'est à cet usage qu'il a créé le Lycée.

Un détour par cet établissement sera profitable. On y apprend en marchant (importance de l'EPS) qu'il faut soumettre les idées au réel.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faille refuser les idées au profit de la réalité concrète, mais qu'il est avantageux de faire l'expérience du réel avant d'avoir quelques certitudes. Quand on a compris que nos idées sur le monde viennent après l'expérience du monde, on ne se précipite plus dans des réformes en croyant :

- Avoir reconnu et le problème et la solution,
- En fustigeant la diversité du réel qui résiste à toute tentative de réduction à une Idée, en particulier s'il s'agit – joli paradoxe- de la pauvre pensée libérale !
- En refusant de discuter, débattre, expérimenter, et négocier les réformes. Retrait du « sophiste » Ferry !

B. YANEZ (EE)

# CAPN 2002-2003

## Avancement d'échelon des agrégés

Nous publions ici les barres des deux groupes les plus importants, les autres barres des 5 autres groupes sont disponibles sur le site internet : [www.snefpsu.net](http://www.snefpsu.net).

Deux groupes de l'enseignement supérieur n'ont pas été traités et le seront début juillet.

Il s'agit :

- des agrégés titulaires nouvellement affectés dans l'enseignement supérieur non notés par l'enseignement supérieur en 2001-2002 ;
  - des agrégés stagiaires déjà dans l'enseignement supérieur en 2001-2002, sans note d'agrégés.
- A suivre.

## Barres des derniers promus par échelon

### 2nd degré noté sur 40 + 60

	Grand choix	Choix
Du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	80 né 04/10/68	/
Du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	83,50 né 17/03/72	81,30 né 01/05/68
Du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	86,50 né 01/03/69	83 né 27/09/67
Du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	89 né 18/12/63	86 né 23/09/67
Du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	91,60 né 22/11/61	88,90 né 08/09/59
Du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	94 né 04/11/55	92,50 né 22/10/47
Du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	96 né 22/01/51	94 né 31/03/50

### Affectés dans le supérieur notés sur 100

	Grand choix	Choix
Du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	85 né 19/05/75	/
Du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	87 né 13/12/71	85 né 01/10/66
Du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	89 né 30/10/68	88 né 13/09/67
Du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	91 né 08/07/65	90,50 né 17/04/60
Du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	93 né 31/05/62	93 né 24/10/64
Du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	95 né 27/07/56	95 né 14/03/59
Du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	97 né 19/06/52	97 né 02/07/54

FRANCHISE  
POSTALE

CARTE POSTALE

Bien qu'en vacances,  
je n'oublie pas  
vos choix

inacceptables pour  
l'Ecole comme

pour les Retraités.  
Acceptez de négocier !

Et rendez-vous  
à la rentrée

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

FRANCHISE  
POSTALE

CARTE POSTALE

Bien qu'en vacances,  
je n'oublie pas  
vos choix

inacceptables pour  
l'Ecole comme

pour les Retraités.  
Acceptez de négocier !

Et rendez-vous  
à la rentrée

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Continuons d'agir  
pendant les vacances !  
Renvoyons cette carte  
au Premier ministre  
qui @ si bien su nous écrire...

